- Les tempêtes (vents violents, fortes précipitations, orages)
- La canicule
- La neige et le verglas

ALERTE

Les dispositifs se traduisent sous forme de cartes de vigilance comportant 4 niveaux :
Vert : pas de vigilance particulière
Jaune : état de vigilance
Orange : état de grande vigilance
Rouge : état d'extrême vigilance

Se tenir informé des conditions météo et du niveau de vigilance.
Si le niveau rouge est atteint, le Maire est informé et préviendra la population de la conduite à tenir.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ?

EN CAS DE TEMPÈTE

- Avant : limiter les déplacements et fermer portes, fenêtres et volets.
- Pendant : rester à l'intérieur des bâtiments en dur et écouter la radio.
- Après : ne pas toucher aux fils électriques tombés à terre.

EN CAS DE NEIGE, DE VERGLAS

Eviter de prendre la route.
Déneiger le trottoir devant son domicile.

EN CAS DE CANICULE

- Le Plan Canicule est déclenché du 1er juin au 31 août en fonction du niveau d'alerte de Météo France.
- En cas de problème : téléphoner au N° d'urgence 0800 06 66 66.
- Les personnes isolées ou de plus de 65 ans peuvent s'inscrire sur la liste des personnes vulnérables auprès du CCAS de la commune. En cas de risque, celles-ci seront invitées à rejoindre des locaux communaux climatisés ou rafraîchis.

En période caniculaire :
- Boire régulièrement de l'eau et faire boire les enfants.
- Fermer volets et fenêtres la journée et aérer la nuit.
- Privilégier les déplacements dans les endroits climatisés
- Prendre des nouvelles des voisins vulnérables âgés et isolés

Le risque nucléaire est un évènement se produisant sur une installation nucléaire et entraînant des conséquences graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.
La commune de Roquettes n'est pas située à proximité immédiate d'un site utilisant des matières radioactives en quantité. Le site le plus proche est la centrale nucléaire de Golfech.
La commune organisera la distribution de pastilles d'iode stable à l'ensemble de la population. Le lieu de distribution est la mairie. La population sera invitée à se rendre dans ce bâtiment.

DIFFUSION DE L'ALERTE

Le Maire reçoit l'alerte du service de veille de la Préfecture. L'information de la population sera mise en œuvre localement à l'aide d'une sonorisation mobile.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ?

PENDANT

Suivez absolument les consignes des autorités.
Absorbez les pastilles d'iode seulement sur ordre des autorités. L'iode ingéré a pour but de saturer la glande thyroïde, afin que l'iode radioactif émis en cas d'accident ne se fixe pas sur cette glande et perturbe son fonctionnement.
Si vous devez évacuer, fermez le gaz et l'électricité.
Si vous devez vous calfeutrer, fermez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations avec une réserve d'eau et la radio, sans fumer.

APRÈS

Tenez vous informé en écoutant la radio, ou consultez le site internet de la commune
Ne consommez ni fruits, ni légumes ni eau du robinet sans l'aval des autorités.

NE PAS Encombrer les réseaux téléphoniques utilisés pour les secours.

Le terrorisme est un ensemble d'actes de violence (attentats, prises d'otages, ...) commis par une organisation pour créer un climat d'insécurité, pour exercer un chantage sur un gouvernement, pour satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays, d'un système.

DIFFUSION DE L'ALERTE

L'alerte, donnée au Maire par la Préfecture ou la Gendarmerie, sera retransmise localement et à intervalle régulier au moyen d'une sonorisation mobile en indiquant la conduite à tenir.

APRÈS

Contactez le 08VICTIMES au 08 842 846 37 .
Informez vous auprès du Guichet Unique d'Information et de Déclaration (GUIDE) pour les victimes

hht://www.gouvernement.fr/guide-victimes.

NE PAS Aller chercher les enfants à l'école : ils y sont en sécurité et pris en charge.
Encombrer les réseaux téléphoniques utilisés pour les secours.
Ne diffusez pas d'informations non-vérifiées, de RUMEURS

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER



DICRIM

MAIRIE DE ROQUETTES

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs indique les mesures de prévention et de protection ainsi que les consignes de sécurité devant être mises en œuvre en cas de réalisation du risque susceptible d'affecter notre commune.

La Préfecture de la Haute-Garonne a établi un Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) qui fait apparaître pour notre commune 2 risques majeurs :

Inondation de plaine

Rupture de barrage

Pour ces 2 risques, il a été établi un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et un Plan Particulier Intervention grands barrages (PPI), outils pour recevoir et diffuser l'alerte et coordonner les moyens de secours sur le terrain.

Les risques atmosphériques ont été rajoutés à ces risques principaux.

Lire attentivement ce document et le conserver à portée de main.
En cas de risque avéré, respecter les consignes qui y sont indiquées.

Dès que l'alerte est donnée, et bien que les services municipaux informent régulièrement la population de l'évolution de la situation, il appartient à chacun de **s'informer de l'aggravation du risque et des consignes à respecter en écoutant ou consultant :**
La radio : Sud Radio 101.4, France Inter 87.9, France Info 105.5
La télévision : FR3
La Mairie au 05 61 72 84 80
Site internet de la mairie : www.roquettes.fr
Le site internet de la Préfecture sur www.vigicrues.ecologie.gouv.fr
La boîte vocale de Météo France au 08 99 71 02 31 ou son site internet sur www.meteofrance.com

Dans tous les cas il convient de garder son calme.

LE RISQUE INONDATION DE PLAINE

Notre commune est exposée à des inondations de plaine dues aux débordements de la Garonne et du ruisseau de la Lousse. Il s'agit de crues dites lentes et progressives. Ce risque a été mis en évidence au travers d'un Plan de Prévention des Risques inondation (PPRi) approuvé le 3-12-2003

Des travaux, en amont ou sur la commune, ont permis de mieux réguler ces 2 cours d'eau et des améliorations y seront encore apportées.
Notre Plan Local d'Urbanisme (PLU) prend en compte les zones à risque en délimitant des zones non constructibles.

MAIS DES INONDATIONS SONT TOUJOURS POSSIBLES

LES ZONES CONCERNÉES

Celles de la carte du Plan de Prévention des Risques inondation (PPRi), documents consultables en mairie.

Pour une crue de la Garonne, principalement les constructions situées
- En zone d'aléa fort (plus de 1m d'eau) :
place Montségur, rues de Quéribus, de Roquefeuil, de Miglos, du Moulin.
- En zone d'aléa moyen (entre 0,50m et 1m d'eau) :
une partie de l'avenue Vincent Auriol, allée de Montalion, rue du Pastel.
- En zone d'aléa faible (moins de 0,50m d'eau) :
rues Marcel Doret, du Champ du Moulin, des Gentianes, Avenue de Saint Exupéry.

Pour une crue du ruisseau de la Lousse, les constructions situées :
Rues La Canal, du Pastel, du Champ du Moulin.
Le chemin de Bordegrosse.
Impasse du Bois des Lacs.

Le Plan d'évacuation concernerait au maximum 1720 personnes

L'alerte, donnée au Maire par la Préfecture ou la Gendarmerie, sera retransmise localement et à intervalle régulier au moyen d'une sonorisation mobile en indiquant le nom de la rue et la conduite à tenir.

Éventuellement en complément :
Les cloches de l'église sonneront le tocsin.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE EN CAS DE MISE EN GARDE PAR LES AUTORITÉS ?

AVANT

Fermer les portes et les fenêtres.
Couper le gaz et l'électricité.
Faire une réserve d'eau potable et de nourriture.
Placer dans une valise ses documents d'identité et bancaires et des vêtements de rechange. Prendre des couvertures et ses médicaments en cas de traitement.
Mettre les véhicules hors d'atteinte de l'eau.
Mettre les meubles et produits au sec par surélévation.

PENDANT LA MONTÉE DES EAUX

S'informer de la montée des eaux.
Monter dans les étages supérieurs des habitations.
Evacuer seulement sur ordre des autorités, ou en cas de force majeure, et se diriger vers la partie haute de la commune en empruntant les itinéraires spécifiques mis en place par les autorités locales.
Veiller à ne pas encombrer, pour les secours, l'Avenue Vincent Auriol (RD56) et la rue Clément Ader (RD56A).
Si inondation par la Lousse, ne pas emprunter la passerelle, chemin de Bordegrosse.
Penser à aider si besoin vos voisins et les personnes isolées et handicapées.
Penser aux animaux domestiques.
Si une cellule de crise et une cellule d'accueil et d'hébergement ont été mises en place respectivement à la médiathèque et au Complexe Dominique Prévost (CDP), s'y rendre pour de plus amples informations et pour pointage de votre identité.
En cas d'hébergement chez un parent ou ami le faire savoir aux autorités locales.

APRÈS

Aérer et désinfecter les pièces.
Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.
Chauffer dès que possible.
Ne pas consommer l'eau de la ville sans l'accord préalable des autorités.

NE PAS Aller chercher les enfants à l'école : ils y sont en sécurité et pris en charge.
Se rendre dans les zones inondées.
Encombrer les réseaux téléphoniques utilisés pour les secours.

LE RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE

Notre commune est concernée par le barrage de CAP DE LONG, dans le Département des Hautes Pyrénées, dont la rupture conduirait à une vague de submersion d'environ 7m de hauteur et dont le temps d'arrivée est estimé à 8h18 (cas le plus défavorable). Ce risque est extrêmement faible.

LES ZONES CONCERNÉES

La zone inondée se situerait sur toute la partie basse de la commune, comprise entre la Garonne et le ruisseau de la Lousse.
Le plan d'évacuation concernerait 2400 personnes environ.

DIFFUSION DE L'ALERTE

- Le Maire reçoit l'alerte du service de veille de la Préfecture et l'information de la population sera mise en œuvre localement à l'aide d'une sonorisation mobile.
- Les cloches de l'église sonneront le tocsin.

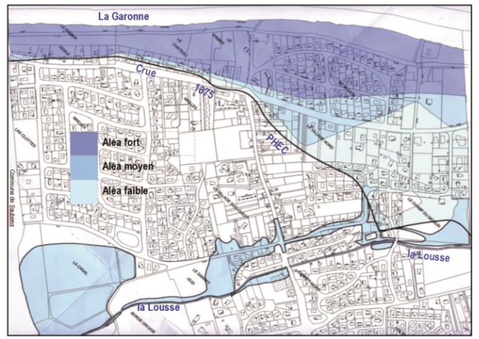
QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ?

- Gagner le plus rapidement possible les zones sécurisées du haut de la commune en empruntant les itinéraires spécifiques mis en place par les Services Municipaux, et notamment l'avenue Vincent Auriol (RD56) et la rue Clément Ader (RD56A).
- Penser, si besoin, à aider ses voisins et les personnes isolées ou handicapées.
- Se diriger vers les salles polyvalentes du Complexe Dominique Prévost (CDP), allée des Sports, où une cellule d'accueil et d'hébergement sera mise en place ainsi qu'une cellule de crise à la médiathèque.

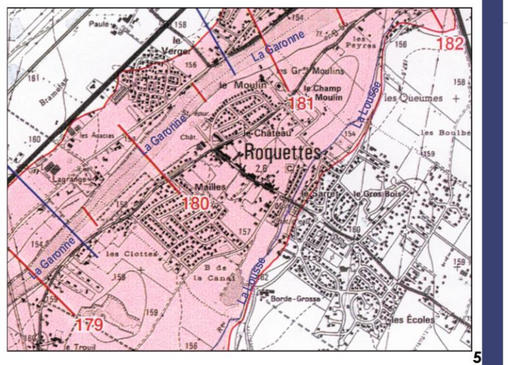
Prendre avec soi :
- Les documents d'identité et bancaires.
- Des vêtements de rechange et des couvertures.
- Les médicaments si vous êtes sous traitement particulier.
- Les animaux domestiques

NE PAS Revenir sur ses pas et attendre l'ordre des autorités pour regagner son domicile.
Téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours.

Carte communale des aléas du plan de prévention des risques inondation de plaine



Carte communale des zones de submersion par rupture de barrage



PLAN D'ÉVACUATION



Mairie de Roquettes : 05 61 72 84 80

18 : Pompiers (incendies, accidents, autres interventions)

17 : Police ou gendarmerie (victime ou témoin, aide et assistance)

15 : SAMU (interventions médicales urgentes)